

Budget rectificatif 8/2015: ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données

2015/2269(BUD) - 25/11/2015 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement a adopté par 619 voix pour, 20 voix contre et 58 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 8/2015 de l'Union européenne pour l'exercice 2015, ressources propres et Contrôleur européen de la protection des données.

Le Parlement rappelle que le budget rectificatif 8/2015 porte sur :

- la révision des prévisions concernant les ressources propres traditionnelles (droits de douane),
- la budgétisation du restant des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2014 et
- la budgétisation des soldes des ressources propres TVA et RNB de 2015.

Le PBR n° 8/2015 met également à jour les prévisions concernant les autres recettes ainsi qu'une **réduction de 123.474 EUR des crédits d'engagement et de paiement inscrits au budget du Contrôleur européen de la protection des données.**

Au total, le PBR n° 8/2015 entraîne une diminution de 9,4 milliards EUR des contributions des États membres au budget fondées sur le RNB.

La question des réfugiés: le Parlement prend acte du projet de budget rectificatif n° 8/2015 présenté par la Commission et de la position du Conseil y afférente et souligne que **d'importants moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés pour faire face à la crise actuelle des réfugiés.**

Il souligne que les États membres n'ont pas encore honoré les engagements financiers pris en faveur du fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique, du fonds d'affectation spéciale pour la Syrie et des agences des Nations unies venant en aide aux réfugiés. Il regrette que les États membres accusent encore un retard de 2,3 milliards EUR au début du mois de novembre 2015 pour honorer ces engagements.

De manière générale, le Parlement souligne que **des efforts financiers supplémentaires devront être consentis pour fournir une aide humanitaire** le long des routes de transit et pour parvenir à accueillir un nombre sans précédent de réfugiés dans les villes et les régions d'Europe.

Il regrette profondément qu'aucun compromis solide n'ait pu être atteint en conciliation budgétaire sur l'utilisation des remboursements générés par le projet de budget rectificatif n° 8/2015 pour faire face à la crise des réfugiés. Il escompte néanmoins que les États membres honoreront pleinement leurs engagements.